

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 26/11/2024

Convocation du : 19/11/2024

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, M DESTRAC, A BALSAMELLI, L AMAURY, X DELORT, H MARQUETTE, N TETARD et F ROUCHALEOU

PROCURATION : Farid SAADOUNI à Hubert MARQUETTE

SECRETAIRE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- Convention SIPHEM pour réhabilitation des logements communaux
- Candidature pour logement communal LE CLOT (ex La tuilerie)
- Devis pour curage fossés Caplane
- Sogedo : redevances Eau Adour Garonne
- RPI : changement siège et statuts
- Participation élève
- Questions diverses

⇒ CONVENTION SIPHEM POUR REHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le SIPHEM, Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie pour la rénovation des bâtiments communaux.

Les deux logements de l'école et la maison du CLOT rentrent dans le diagnostic.

Le SIPHEM dont une des missions est d'inciter les maîtres d'ouvrage et gestionnaire de bâtiments publics à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables, propose aux collectivités de les assister dans la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux d'amélioration ainsi que dans le suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine.

En l'absence d'adhésion de la Cdc du Sud Gironde avec le SIPHEM, le coût pour la commune de CAZALIS est de :

- Part forfaitaire : 1.5 euros/habitant (245) = 363 euros
- Part variable :
 - études et dossiers de subvention : 354 euros/jour

La paiement sera effectué pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose que la commune soit accompagnée par le SIPHEM pour la réhabilitation des logements communaux.

Une subvention de 2000 euros est accordée et couvre les frais d'adhésion et d'études.

Les logements sont des PALULOS Communaux déjà référencés.

Une aide de la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme est versée :

- 50 % des travaux HT plafonné à 10 000 euros multiplié par le coef de structure (1.20 pour 2024 pour la commune) = 12 000 euros HT
- 2000 euros pour adhésion au SIPHEM

Les artisans seront choisis avec le SIPHEM et en fonction des devis.

Le logement du CLOT sera rénové en priorité. Le SIPHEM viendra faire le diagnostic le 29/11/2024 à 14 h.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal VALIDE l'adhésion au SIPHEM pour la rénovation des logements communaux.

9 POUR

⇒ CANDIDATURE POUR LOGEMENT COMMUNAL LE CLOT :

Monsieur le Maire propose que, suite aux échanges que le conseil a eu concernant l'état du logement de l'école où vit Mme MARCHAND Angélique, le logement DU CLOT lui soit proposé.

Elle a visité et est d'accord pour prendre le logement du CLOT, une fois les travaux terminés.

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de 430 euros lui a été proposé. Ce montant sera réévalué après les travaux puisqu'une convention avec la CAF sera signée pour établir le montant du loyer qui restera modéré.

Pour rappel, Mme MARCHAND a bénéficié de 1500 euros de gratuité de loyers pour faire des travaux dans le logement de l'école.

A partir de janvier 2025, elle commencera à payer son loyer.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal VALIDE la candidature de Mme MARCHAND pour le logement du CLOT.

9 POUR

⇒ DEVIS POUR CURAGE DES FOSSES CAPLANE :

Lors de la dernière séance du conseil, le curage des fossés au CAPLANE a été demandé suite aux désagréments avec les pluies.

Monsieur le Maire présente 3 devis :

- Sarl CHATAIGNE (Verdelais) : 2 400 euros TTC (curage)
- CTA (Salles) : 3597.60 euros TTC (curage et remplacement de buses fournies par la commune)
- VIEIRA Frères (Salles) : 6432 euros TTC (curage et remplacement de 8 buses)

A l'unanimité, le devis de l'entreprise SARL CHATAIGNE est validé.

9 POUR

Nancy TETARD rappelle que le chemin de Guiron est en piteux état et cela empire chaque année.

Elle demande comment faire pour intervenir ? Des pins poussent dans les fossés et le débroussaillage n'est pas fait. Des trous abiment les véhicules.

Monsieur le Maire rappelle que les habitants du quartier doivent entretenir le chemin et qu'il est compliqué de faire intervenir les propriétaires forestiers.

Hubert MARQUETTE propose de demander à la DFCI pour faire passer ce chemin en piste DFCI.

⇒ SOGEDO : REDEVANCES 2025 :

Le Maire présente un courrier de la SOGEDO et les nouveaux tarifs des redevances de l'Agence Eau Adour Garonne applicables au 01/01/2025.

Pour la compétence eau potable :

- Taux pour la performance des réseaux d'eau potable : 0.35 Euros/m3
- Coefficient de modulation pour l'exercice 2025 fixé à 0.3

Après débat, à la majorité, le conseil municipal VALIDE les nouveaux tarifs des redevances de l'Agence Eau Adour Garonne au 01/01/2025

6 POUR et 3 ABSTENTIONS

⇒ RPI : CHANGEMENT SIEGE SOCIAL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le siège administratif du RPI est à Préchac dorénavant à la maison communale « L'OUSTAOU ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle adresse du RPI à la maison communale de l'Oustaou 3 rue veuve Léopold Lalanne 33730 PRECHAC

9 POUR

⇒ PARTICIPATION ECOLE :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi N°83.663 du 22 juillet 1983, les communes de résidence des enfants scolarisés dans une autre commune sont tenues de participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants domiciliés dans une autre commune.

Mme ROUCHALEAU, fille de Monsieur ROUCHALEAU habitant de Cazalis, a son fils qui est scolarisé en primaire à BAZAS.

Pour l'année 2024/2025, le montant s'élève à 1 280 euros.

La participation financière pour 2025/2026 sera approximativement du même ordre.

Nancy TETARD trouve intéressant de connaître quels frais sont couverts par les 1280 euros pour la prise en charge de l'élève en classe ULIS.

A l'unanimité, les membres du conseil VALIDENT la participation de la commune pour l'enfant à l'école de BAZAS.

9 POUR

QUESTIONS DIVERSES

Marché de Noël

Le premier Marché de Noël aura lieu le dimanche 8 décembre prochain. 19 exposants, ateliers pour les enfants ...

Monsieur le Maire propose qu'un pot soir offert aux exposants en fin d'après -midi vers 17 h 30.

Il compte sur la présence des élus.

Déplacement du jour de conseil municipal

Leslie LANNOIS et de Nancy TETARD qui ont du mal à se libérer avec leur travail pour participer aux séances de conseil du mardi soir à 17 heures, demandent que soit proposer le vendredi matin.

Deux élus sont contre.

Monsieur le Maire propose que soit alterné les conseils le mardi soir et le vendredi matin pour contenter tous les élus.

Association Esprit du Sud 33

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Esprit du Sud 33 pour Monsieur le Maire de Pessac qui a pris la décision de supprimer le foie gras des réceptions officielles de la ville de Pessac.

En tant qu'association Esprit du sud 33 œuvre pour la préservation et la transmission des valeurs de notre territoire et s'oppose donc à cette décision.

Illuminations de la commune

Monsieur le Maire demande quels élus pourront installer les illuminations de Noël le samedi 30 novembre à 10 h.

Monique, Nancy, Hubert et Xavier se proposent.

Une guirlande de 20 mètres pour le devant de la mairie a été achetée cette année (coût 605.76 euros TTC).

Un sapin de Noël avec sa motte sera planté devant la mairie pour profiter de lui tous les ans.

Préparation salle des fêtes pour vœux 2025

Le 3 janvier 2025 à 15 h : préparation de la salle.

Distribution des colis pour les employés

Les colis pour les employés seront distribués le 17 décembre 2024 à 16 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.